

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-27(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 25 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 12 septembre 2023

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présentes : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président

Objet : Référentiels internes d'organisation de formation et d'évaluation

Par délibération du 10 mars 2020, le conseil d'administration a adopté le règlement de la formation du SDIS des Alpes de Haute-Provence, suivi par l'adoption de nombreux RIOFE.

Le règlement intérieur du CST prévoit dans ses compétences l'avis sur les plans de formation. Les RIOFE étant l'une des composantes des plans de formation, il vous est demandé de donner votre avis sur les RIOFE joints en annexe.

Il s'agit de :

- RIOFE infirmier protocolé et soutien sanitaire,
- RIOFE technicien de soins d'urgence,
- RIOFE visite d'entretien infirmier de santé en service,
- RIOFE fusil hypodermique ;
- RIOFE visite de maintien en activité.

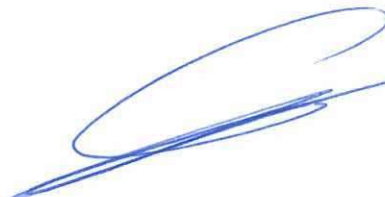
Le comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité, le 12 septembre 2023.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer et d'approuver ces documents.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230925-2023-27-GRH-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023